

Ce qui était valable pour Bouteflika est valable pour Tebboune, selon un journaliste chroniqueur

Le journaliste chroniqueur Abed Charef est revenu vendredi sur les développements de la scène politique nationale. Il estime dans une poste sur facebook que ce qui était valable pour Bouteflika est valable pour Tebboune.

''Constitution, absence du président, pouvoir informel. Ce qui était valable pour Bouteflika est valable pour Tebboune'', a-t-il écrit.

Il précise que le pouvoir exercé hors constitution empêche d'appliquer au président les dispositions constitutionnelles. Autrement dit, il n'est pas possible que le Conseil constitutionnel déclare la vacance du poste du président.

Connu dans le monde de la presse, Abed Charef a appelé le mois dernier, à l'application de l'article 102 de la Constitution qui prévoit les démarches à suivre en cas d'incapacité du président de la République à continuer à exercer ses fonctions constitutionnelles.

Pour le journaliste chroniqueur, le passage à l'Etat de droit et à la société des libertés a besoin d'abord d'une volonté politique des décideurs. Cette dernière est plus importante que les textes de loi qui garantissent le respect des libertés et des règles démocratiques.